Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260212-CNE12022604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 12 février 2026

Date de convocation :	3 février 2026	Conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	3 février 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	13

L'an deux mille vingt-six, le douze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trois février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Éric LIPPENS, Mme Martine DUSSART, Mme Sylvie BENNEKA, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Marie-Laure CHAUDELEC, Mme Marie CATREVAUX, M. Sylvain GUEDAS, M. Augustin PAULAY.

Étaient absents excusés :
M. Christian TREMANT a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE
M. Bertrand AUBRY,
Mme Rachel HILLAIREAU,
M. Emmanuel SICHERE,
Mme Cécile BASECQ,
M. Julien NIOL.

Mme Marie CATREVAUX a été élue secrétaire de séance.

Construction de la boulangerie études – missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) - CNE120226-04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de retenir les cabinets en charge des études structures, des missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

Pour les études structures : trois bureaux d'études ont été consultés et ont remis une offre. Après examen et avis de la maîtrise d'œuvre, il est proposé de retenir la proposition de la société SEBA à Saint-Avé, la moins – disante, pour un montant de 6 100 € HT.

Pour les missions de contrôle technique : 5 cabinets ont été consultés. 4 ont remis une offre. Après avis de la maîtrise d'œuvre, il est proposé de retenir l'offre de la Sté VERITAS à Auray, la moins – disante, pour un montant de 5 430 € HT.

Pour les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) : 6 cabinets ont été consultés. 5 ont remis une offre. Après avis de la maîtrise d'œuvre, il est proposé, de retenir l'offre de la Sté VERITAS à Auray, la moins - disante, pour un montant de 3 165 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260212-CNE12022604-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les propositions ci-avant présentées et retient :

- pour les études structures, l'offre de la société SEBA à Saint-Avé, pour un montant de 6 100 € HT,
- pour les missions de contrôle technique, l'offre de la société VERITAS à Auray pour un montant de 5 430 € HT,
- pour les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS), l'offre de la Sté VERITAS à Auray pour un montant de 3 165 € HT.

et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 17 février 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE